

MINARCH - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure d'ouverture en architecture vous offre :

- une réelle initiation à la discipline architecturale conçue dans une perspective d'ouverture et de complémentarité par rapport à votre discipline de référence,
- une introduction théorique et pratique à la compréhension et à la formation des lieux de vie à leurs différentes échelles (l'édifice, la ville, le paysage),
- d'enrichir, par le contact avec la discipline de l'ingénieur architecte, qui exerce des compétences en conception et en critique, le regard et l'approche spécifiques à votre formation de base.

Une inscription en BAC2 via le web, permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (l'étudiant doit d'abord être inscrit en BAC2 avant de s'inscrire à une option)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant à accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau, ...").

L'étudiant qui recommence son BAC2 est automatiquement ré-inscrit.

En BAC3

Lors de leur inscription en troisième année de baccalauréat (BAC3), les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en seconde année (BAC2). Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année de baccalauréat (BAC3).

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de baccalauréat suivi.

Horaire des cours

1) Consultation de l'horaire de cours

L'horaire des cours de la mineure Architecture et Villes est accessible via l'application ADE : <https://uclouvain.be/fr/etudier-o1S2>

